NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
GENERALE

E/4553
11 juillet 1968

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA CONVOCATION D'UNE CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES PROBLEMES DU MILIEU HUMAIN

Activités des organisations et des programmes des Nations Unies se rapportant au milieu humain

Rapport du Secrétaire général

SOMMAIRE

		Paragraphes
Introduction		1 - 9
I.	Organisation des Nations Unies	10 - 24
II.	Organisation internationale du Travail	25 - 31
III.	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	32 - 50
IV.	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	51 - 62
V.	Organisation mondiale de la santé	63 - 70
VI.	Organisation météorologique mondiale	71 - 83
VII.	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime	84 - 88
VIII.	Agence internationale de l'énergie atomique	89 - 98

GE.68-12839

INTRODUCTION

1. Lorsque, à sa quarante-quatrième session, le Conseil économique et social a examiné l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session, il a décidé d'y inscrire sur une proposition de la Suède (E/4466/Add.1) un point intitulé "Question de la convocation d'une Conférence internationale sur les problèmes du milieu humain". Pour faciliter l'examen de cette proposition et préparer les travaux, le Secrétariat a accepté de rédiger une brève note indiquant certains aspects des activités des organismes et des programmes des Nations Unies concernant le milieu humain. On trouvera dans le présent rapport les renseignements pertinents qui ont pu être réunis en temps voulu.

2. La proposition suédoise ayant été formulée en termes généraux, il a été difficile de déterminer, en établissant le présent document, l'étendue des domaines qu'il doit couvrir. Il faudra naturellement définir, à un moment approprié, les limites exactes des questions qu'étudiera la conférence proposée ainsi que l'importance qu'il conviendra d'accorder aux divers aspects en jeu, scientifiques, sociaux, etc. En attendant, on a essayé de passer en revue de manière générale les activités des organismes et des programmes des Nations Unies se rapportant aux problèmes du milieu humain.

3. Le Secrétariat ayant eu peu de temps pour rédiger le présent rapport, il ne lui a pas été possible d'examiner à fond tous les aspects pertinents des travaux de toutes les organisations et de tous les programmes susceptibles d'être concernés. En outre, la longueur respective des passages du présent rapport consacrés à chaque organisation ou programme ne correspond pas toujours à l'importance effective de ses travaux en la matière. En général, l'accent a été mis sur les programmes de travail relatifs à la pollution du milieu humain, ce problème constituant un aspect de la question brièvement exposée dans le mémoire soumis par la Suède et qui a, jusqu'à présent, intéressé les organismes et les programmes des Nations Unies plus que tout autre.

4. Cependant, le mémoire présenté par la Suède insiste sur un autre aspect important du problème du milieu humain, à savoir l'effet sur l'homme lui-même du processus de l'évolution du milieu naturel engendré par l'application des progrès techniques. Comme il est dit dans le mémoire, il s'agit de l'influence de l'urbanisation non planifiée

et incontrôlée sur la situation sanitaire et les conditions de travail et de vie. Les conséquences seront à la fois physiques et psychologiques, car la prolifération des bidonvilles et d'autres types de quartiers insalubres ainsi que la rapidité de l'urbanisation en général non seulement entraînent une pollution de l'air, des encombrements de circulation, un niveau du bruit dépassant le seuil tolérable et une augmentation très sensible du nombre d'accidents, mais créent aussi des problèmes liés à la désintégration de la famille, des tensions mentales et un accroissement de la criminalité. On trouvera donc dans le présent rapport les renseignements dont on dispose sur les activités en rapport avec cet aspect du problème du milieu humain.

5. Comme on le fait observer dans le présent rapport, les organismes des Nations Unies poursuivent de manière permanente une série d'activités ayant un rapport direct avec les problèmes du milieu humain.

6. En ce qui concerne le milieu humain, l'UNESCO a rédigé, en collaboration avec la FAO, une étude sur la conservation et l'utilisation rationnelle du milieu qui a été présentée au Conseil économique et social à sa quarante-quatrième session (E/4458). En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment l'ONU, la FAO, l'OMS et l'OMM, l'UNESCO prépare une conférence intergouvernementale sur l'utilisation rationnelle des ressources de la biosphère, qui doit se tenir à Paris en septembre 1968. La Commission économique pour l'Europe a décidé de convoquer en 1970/71 une Réunion d'experts gouvernementaux sur les problèmes relatifs au milieu de vie, qui étudiera tout particulièrement les problèmes de l'influence des politiques gouvernementales sur le milieu et qui doit être préparée en collaboration étroite avec les secrétariats des organisations internationales intéressées. Le problème de la pollution du milieu, de l'air, de l'eau et du sol, due à des causes différentes, est étudié par l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS, l'OMM, l'AIEA et, sur le plan régional, la CEE. L'OMCI s'occupe de la pollution des mers provoquée par les navires. La pollution due aux radiations est étudiée par l'AIEA, le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes, l'OMS et la FAO. La question de l'utilisation appropriée et rationnelle des terres, y compris les problèmes de l'érosion et de la conservation du sol et de la plantation et de la protection des forêts, est plus particulièrement étudiée par la FAO.

7. En ce qui concerne le milieu artificiel et les conséquences néfastes qu'ont pour l'homme et ses conditions de travail et de vie, les changements apportés par l'application des progrès techniques ainsi que l'urbanisation non planifiée et incontrôlée, ce sont l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées comme l'OIT, l'UNESCO et l'OMS qui s'en occupent. L'Organisation des Nations Unies, y compris la CEE, s'intéresse à l'utilisation rationnelle des surfaces urbaines ainsi qu'à la planification du développement urbain et aux aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation. L'OMM étudie activement la question du climat urbain. L'OMS s'intéresse de très près aux problèmes de la santé liés à l'urbanisation incontrôlée. L'OIT s'occupe du problème de la pollution atmosphérique du milieu de travail. La tâche d'établir des normes de sécurité contre la pollution radioactive provoquée par les centrales et les installations nucléaires incombe à l'AIEA.

8. En raison de la complexité et des rapports réciproques de la plupart des activités des organisations des Nations Unies se rapportant au milieu humain, la majeure partie de ces programmes concerne plusieurs institutions. Indépendamment de la coordination spéciale et bilatérale de projets déterminés, le Comité administratif de coordination s'est déjà intéressé aux divers aspects de la question. Par exemple, la coordination des travaux sur la pollution des mers est depuis quelques années un sujet d'étude essentiel pour le Sous-Comité des sciences de la mer et leurs applications rattaché au CAC; celui-ci a tenu au début de 1968 une réunion interinstitutions sur la pollution du milieu humain, et il a présenté des observations sur les divers aspects du problème dans son rapport au Conseil (E/4486, par. 54-56).

9. On trouvera ci-après, classés institution par institution, des renseignements plus détaillés sur les activités des organismes et des programmes des Nations Unies concernant le milieu humain.

I ORGANISATION DES NATIONS UNIES

a) Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

10. Trois services du Département s'occupent particulièrement des problèmes relatifs au milieu : le Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique, la Division du développement social et le Centre de l'habitation, de la construction et de la planification.

11. Le Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique sert le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, le Comité consultatif scientifique et le Sous-Comité du CAC pour la science et la technique Il est, au sein du Secrétariat, l'organisme principalement responsable des questions se rapportant à la science et à la technique. Les activités du Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique couvrent un certain nombre d'aspects déterminés concernant le milieu humain. Le Comité consultatif élabore actuellement un rapport sur le développement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles qui devrait aider à orienter l'action des gouvernements des pays en voie de développement pour la mise en valeur de leurs ressources naturelles. Le Cabinet travaille aussi à la planification préliminaire de la Conférence intergouvernementale sur l'utilisation rationnelle des ressources de la biosphère.

12. D'autre part, le travail de préparation auquel se livrent actuellement le Comité consultatif et le Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique en vue de l'établissement du plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement, qui doit s'intégrer aux plans de la seconde décennie des Nations Unies pour le développement, est intimement lié à de nombreux aspects du milieu humain.

13. Le programme de travail en cours de la Division du développement social prouve l'intérêt que suscitent les effets que le milieu exerce sur l'homme. Ce programme comporte notamment les aspects suivants :

a) Aspects sociaux de l'industrialisation. Un programme concerté sur les aspects sociaux de l'industrialisation, établi en coopération avec l'ONUDI et les institutions spécialisées intéressées, a été présenté à la Commission du développement social, qui l'a approuvé, à sa dix-neuvième session en février 1968 et au Conseil du développement industriel à sa deuxième session en avril/mai 1968. Les services

consultatifs inclus dans le programme ont notamment trait aux facteurs, problèmes et politiques de caractère social liés à l'établissement des projets de grande envergure; aux incidences sociales de tel ou tel projet industriel et à la communication d'informations sur les incidences sociales de l'industrialisation en général et/ou de types particuliers de projets industriels. En conjonction avec les services consultatifs, des études générales et des monographies seront entreprises sur les préconditions, les obstacles et les conséquences sociaux de l'industrialisation. Les effets sur l'homme des modifications nuisibles du milieu physique provoquées par l'industrialisation sembleraient normalement relever de ce programme.

b) Aspects sociaux de l'urbanisation. En ce qui concerne l'urbanisation, la croissance urbaine et le développement urbain, l'insuffisance des ressources a jusqu'à présent empêché de continuer l'oeuvre commencée au Cycle d'études interrégional sur la politique et la planification du développement, tenu à Pittsburgh, aux Etats-Unis, au cours de l'automne de 1966[1/]. Cependant, le premier numéro de la Revue internationale du développement social, qui doit paraître en 1968, traitera de questions relatives à la répartition de la population et aux politiques d'urbanisation.

c) Programme de recherche et de formation pour le développement régional. Ce programme à long terme qui vient d'entrer dans sa phase opérationnelle, devrait permettre de réunir et de diffuser d'utiles renseignements sur la planification et les politiques du développement régional, y compris un développement rural-urbain plus équilibré et tenant compte de la nécessité et des possibilités de réalisation de la décentralisation urbaine et industrielle.

d) Mise en valeur et utilisation des ressources humaines. Faisant suite à un premier rapport publié sur cette question et présenté au Conseil à sa quarante-troisième session (E/4353 et Add.1) et à la résolution 1274 (XLIII) de l'ECOSOC, un deuxième rapport établi en étroite collaboration avec les institutions spécialisées intéressées (E/4483) a été présenté à la session en cours du Conseil; il contient une étude des propositions figurant dans le premier rapport et des priorités à fixer en ce qui les concerne.

1/ Le rapport de ce cycle d'études a été publié sous la cote ST/TAO/SER.C/97.

Dans le cadre des futures activités qui seront entreprises dans ce domaine par les organismes des Nations Unies, la question des effets nuisibles pour l'homme des modifications du milieu dans lequel il vit sera sans doute étudiée.

e) Programme de protection sociale pour les familles, les communautés et les groupes spéciaux. Divers projets entrepris à cet égard dans le contexte du développement national ont notamment pour but de lutter contre les problèmes provoqués par l'absence de contrôle et de planification du développement urbain, comme par exemple la dislocation de la famille, les difficultés de l'adaptation à la vie urbaine, ainsi que les tensions mentales et l'accroissement de la criminalité qui en résultent.

14. L'objectif essentiel du Centre de l'habitation, de la construction et de la planification est d'aider à améliorer le milieu humain par un relèvement de la qualité du logement et des installations connexes ainsi que des services collectifs des villes et villages, et grâce à l'organisation rationnelle des zones urbaines et des régions, afin de permettre à l'individu et à la société de s'acquitter de leur tâche sans efforts inutiles, avec efficacité et agrément. Les activités du Centre en matière d'élaboration de plans pour la construction d'habitations et d'urbanisme ont un rapport direct avec les problèmes du bruit, de la circulation, des radiations, des zones de récréation, de l'évacuation des déchets et de la pollution de l'air et de l'eau.

15. Entre autres travaux et publications sur le milieu humain, le Centre vient d'achever ou prépare des études sur les sujets suivants:

a) mesures de politique foncière urbaine et de réglementation de l'utilisation des terres (il s'agit d'enquêtes détaillées effectuées dans un certain nombre de pays); b) projets de démonstration et projets-pilotes visant à améliorer les conditions de vie dans des bidonvilles et taudis des zones urbaines et rurales; c) politiques, programmation et administration en matière de logements, de construction et de planification; d) amélioration des méthodes traditionnelles de construction aux fins de faciliter l'édification plus rapide de logements meilleurs et moins coûteux; e) industrialisation de la construction en ce qui concerne les techniques de la construction dans les zones sujettes aux secousses sismiques et aux ouragans; f) plans d'habitations à bon marché adaptées au climat; g) aspects sociaux du logement, y compris études d'exemples typiques de l'expérience acquise dans diverses régions; h) planification des grandes agglomérations et des villes; i) habitations et installations

communautaires rurales; j) méthodes permettant de fixer des objectifs et des normes pour le logement et le développement du milieu.

16. On doit aussi rappeler la résolution 1300 (XLIV) du Conseil, qui recommande d'examiner l'opportunité de convoquer des conférences régionales et/ou de lancer un programme d'information du grand public dans le domaine du logement, de la construction et de la planification, compte tenu de l'opportunité de proclamer une année internationale de l'habitation et du développement urbain et rural dans le courant de la prochaine Décennie des Nations Unies pour le développement. La résolution prie aussi le Secrétaire général de recueillir l'avis des Etats Membres sur ces propositions. Le Conseil devrait être saisi du rapport du Secrétaire général au cours du printemps de 1970.

Commission économique pour l'Europe

17. Conformément à la résolution 5 (XXII) de la Commission et à sa décision C (XXIII), une Réunion d'experts gouvernementaux sur les problèmes relatifs au milieu de vie se tiendra en Tchécoslovaquie sur l'invitation du Gouvernement tchécoslovaque, en 1970 ou 1971. Un groupe préparatoire d'experts du milieu de vie se réunira à Genève en février 1969 pour établir l'ordre du jour provisoire de la Réunion et définir les méthodes de préparation, la portée et l'organisation de cette Réunion, y compris les modalités selon lesquelles les secrétariats des organisations internationales intéressées contribueront aux travaux. La Réunion doit s'attacher aux aspects pratiques des problèmes de politique économique qui se posent aux gouvernements en relation avec l'influence que peuvent avoir, sur le milieu, les mesures visant à promouvoir le développement économique et à élever les niveaux de vie.

18. Dans le cadre de son mandat, la Commission a exécuté d'importants programmes de lutte contre la pollution, en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes de politique qui se posent aux gouvernements et aux industries, ainsi que sur la prévention à la source. Des programmes sont effectués dans des secteurs déterminés par le Comité des transports, de l'acier, de l'habitation, du charbon, du gaz et de l'énergie électrique, tandis que la Commission a créé un organe subsidiaire chargé des problèmes que posent les ressources hydrauliques et la lutte contre la pollution de l'eau et a entrepris des programmes d'ensemble spéciaux sur la pollution de l'air et l'influence socio-économique du milieu.

19. Parmi les activités les plus importantes concernant la pollution des eaux intérieures, on peut citer l'adoption d'une déclaration de principe de la CEE sur la lutte contre la pollution des eaux (résolution 10 (XXII)), une étude des aspects économiques du traitement et de l'évacuation de certains effluents industriels[2/] et une étude sur la prévention de la pollution des eaux par les détergents (E/ECE/600/Add.1, E/ECE/673 et WATER POLL/GEN.5). On prépare actuellement des études sur des questions telles que la pollution de l'eau par les cokeries, les centrales thermiques, l'industrie sidérurgique, le stockage souterrain du gaz au voisinage des nappes d'eau potable.

20. En ce qui concerne la pollution de l'air, les études suivantes ont été achevées: "Combustibles solides non fumeux" (ST/ECE/COAL/22), "La pollution de l'air par les cokeries" (ST/ECE/COAL/26) et "Protection de l'atmosphère contre la pollution par les cendres et les produits sulfureux contenus dans les fumées des centrales thermiques" (ST/ECE/EP/23, vol. II). On prépare actuellement des études sur les sujets suivants: méthodes de contrôle de la pollution de l'air et réglementation de la teneur maximum en oxyde de carbone des gaz d'échappement des véhicules à moteur, méthodes utilisées pour mesurer l'opacité des gaz d'échappement des moteurs diesel, pollution de l'air par les résidus chimiques des cokeries, problèmes de la pollution de l'air par les centrales thermiques et pollution de l'air dans l'industrie sidérurgique. Outre les activités menées dans ces secteurs sous les auspices de plusieurs comités de la CEE, une réunion spéciale de fonctionnaires consacrée à la prévention de la pollution de l'air sera tenue en décembre 1968 en vue d'adopter un programme de travail dans ce domaine, y compris l'étude des politiques nationales et la formulation de recommandations appropriées.

21. Sous les auspices du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, de vastes études ont été entreprises et des cycles d'études et des colloques ont été organisés sur des questions telles que la situation du logement et les perspectives pour les besoins à long terme, la planification et le développement des zones de loisirs et la mise en valeur du milieu naturel, la rénovation urbaine, la distribution et les formes futures des zones urbaines, la qualité des logements et des zones d'habitation, les tendances et les politiques actuelles dans le domaine du logement, de la construction et de la planification.

2/ Publication des Nations Unies, No de vente 67.II.E/Mim.56.

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes

22. Le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes, créé en 1955, en application de la résolution 913 (X) de l'Assemblée générale, reçoit, réunit et analyse des rapports sur l'intensité observée des radiations ionisantes et de la radio-activité ambiante, ainsi que des rapports sur les observations et les expériences relatives aux effets des radiations ionisantes sur l'être humain et sur son milieu; il recommande des normes uniformes en ce qui concerne les méthodes de prélèvement et l'instrumentation. Dans sa résolution 913 (X), l'Assemblée générale a également invité les institutions spécialisées à se concerter avec le Comité au sujet de tous travaux qu'elles auraient entrepris ou qu'elles envisageraient d'entreprendre dans le domaine relevant de la compétence du Comité.

23. Depuis sa création, le Comité a publié quatre rapports techniques qu'il a transmis à l'Assemblée générale (A/3838, A/5216, A/5814 et A/6314), dans lesquels il examine l'intensité actuelle du rayonnement provenant de sources naturelles et de l'irradiation due à des sources artificielles dans le milieu ambiant (atmosphère, sol, océans), dans les chaînes alimentaires et dans les tissus humains, et évalue les risques conséquents d'effets délétères chez les populations exposées aux rayonnements et les générations futures. En particulier, le Comité a examiné en détail dans ses rapports les problèmes liés à la contamination, à l'échelle mondiale, par les retombées radio-actives provenant des essais nucléaires. A plusieurs reprises, cette année notamment, le Comité a communiqué aux Etats membres de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'AIEA, le type d'information nécessaire à l'évaluation des retombées radio-actives.

24. Le Comité s'occupe actuellement de préparer une nouvelle étude de la situation en ce qui concerne les retombées et les effets des radiations ionisantes, qui sera présentée à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session.

II. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

25. En vertu de son acte constitutif, l'OIT exerce des responsabilités en ce qui concerne la protection du travailleur contre les maladies et les lésions découlant de son emploi. Par conséquent, la question générale de la lutte contre la pollution des milieux de travail est une question qui relève de sa compétence.

26. Le travail le plus récent que l'Organisation ait exécuté dans ce domaine a été centré sur la lutte contre la pollution de l'air pendant les opérations d'extraction. Elle a publié un Guide complet pour la prévention et la suppression des poussières dans les mines, les galeries et les carrières, et elle prépare, tous les cinq ans, des rapports sur ces sujets, établis d'après les renseignements fournis par les gouvernements. Elle a publié aussi une série de recommandations. Toujours dans le domaine des industries d'extraction, la question de la protection contre le grisou fait l'objet d'un Code des pratiques. En ce qui concerne la protection contre le radon et les poussières radio-actives dans les opérations d'extraction de l'uranium, l'OIT a, en collaboration avec l'AIEA, préparé un Code des pratiques, complété par un additif technique.

27. La question de la lutte contre la pollution de l'air dans les entreprises industrielles fait l'objet d'un règlement type de sécurité pour les établissements industriels à l'usage des gouvernements et de l'industrie. En outre, un guide pour la protection contre la pollution de l'air dans les fonderies est en cours de préparation. Dans le cadre de son programme de coopération technique, l'OIT a organisé en 1965 (en collaboration avec les syndicats hongrois) un cours interrégional sur la lutte contre les poussières dans l'industrie.

28. En ce qui concerne l'établissement de normes relatives à la question générale de la lutte contre la pollution de l'air dans le milieu de travail, l'OIT cherche actuellement à déterminer s'il convient de préparer un seul instrument international ou plusieurs (convention ou recommandation, ou les deux).

29. Le Centre international d'informations de sécurité et d'hygiène du travail (CIS), qui fonctionne dans le cadre de l'OIT, diffuse, sous forme de résumés, des renseignements reçus de plus d'une trentaine de centres nationaux au sujet des publications et des autres types de documentation concernant les problèmes de la pollution de l'air.

30. L'OIT reste en contact permanent avec les organisations internationales qui s'occupent de la lutte contre la pollution de l'air dans les lieux de travail.

31. L'OIT est donc bien placée pour contribuer activement à encourager la lutte contre la pollution de l'air dans les lieux de travail. Les mesures techniques applicables à ce milieu ambiant peuvent également conduire à une réduction des émissions, dans l'atmosphère, d'agents de pollution dangereux, pour le bien de la collectivité tout entière.

III. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

32. La FAO s'occupe sous de nombreuses formes des problèmes que pose le milieu humain. A cet égard, le problème de la pollution est l'un de ses principaux sujets d'intérêt. Les activités de la FAO, qui portent essentiellement sur les effets de la pollution sur les denrées alimentaires, la production animale et végétale, les pêches, les produits de la mer et les produits forestiers, sont à présent centrés sur la pollution des eaux - eaux intérieures et eaux de la mer - pour ce qui est de la recherche, de la prévention, du contrôle et de l'amélioration, mais se rapportent évidemment aussi à la pollution de l'air et du sol.

33. Dans le domaine de la pollution des eaux intérieures, la FAO entreprend actuellement des études sur les critères de qualité de l'eau en ce qui concerne les poissons, dans certains cas par l'intermédiaire de ses commissions et conseils régionaux des pêches; elle entreprend également des études sur les pesticides et la pollution, sur les effluents des usines de pâte et de papier, et sur l'emploi des effluents provenant des égouts en agriculture, dans l'industrie forestière et dans les pêches.

34. En ce qui concerne la pollution des eaux de la mer, l'initiative visant à mettre au point un programme concerté interinstitutions a été prise il y a trois ans, par l'intermédiaire du Sous-Comité des sciences de la mer et de leurs applications, du CAC. Cette initiative a été prise après que plusieurs pays membres aient demandé que l'on exécute un programme concret portant sur des problèmes qui suscitent une inquiétude croissante dans certaines régions, et après que le Comité consultatif (FAO) d'experts de la recherche sur les ressources de la mer (CCRRM) eut procédé à un examen général de ces problèmes. Le CCRRM a encouragé la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, auprès de laquelle il joue un rôle consultatif, à organiser des études océanographiques relatives à la détection et à la prévention de la pollution. Pour sa part, la FAO a commencé à prendre des dispositions en vue d'une conférence technique sur la pollution des eaux de la mer et des effets sur les ressources halieutiques et les pêches, qui se tiendra à Rome en 1969 et pour laquelle elle a fait appel à la coopération d'autres institutions internationales. Il convient d'ajouter que la FAO, l'UNESCO et l'IMCO ont presque achevé les travaux préparatoires en vue de la création d'un comité mixte d'experts sur les aspects scientifiques de la pollution

des eaux de la mer. Ce comité mixte jouera un rôle consultatif auprès des trois organisations, comme auprès des autres institutions qui pourraient également le patronner, et du CAC.

35. On doit mentionner aussi que, d'une façon générale, on s'efforce davantage de nos jours d'utiliser les terres recouvertes par l'eau, comme le montrent par exemple l'assèchement des estuaires, des lagunes et des marais, une diminution du débit des cours d'eau et un abaissement du niveau des lacs, qui modifient profondément le milieu aquatique. Bon nombre de ces changements sont nuisibles pour les pêches et à ce titre ils doivent être considérés comme contribuant à la détérioration du milieu humain.

36. La FAO s'intéresse de plus en plus à l'expansion du milieu humain, pour qu'il comprenne non seulement la surface des mers, mais les profondeurs de l'océan et le lit de la mer également. Les progrès scientifiques et techniques qui s' accomplissent à l'heure actuelle auront sans doute à longue échéance de très importants effets sur l'aptitude de l'homme à utiliser les océans comme sources d'aliments et d'autres produits organiques. Cette évolution influera d'une part, sur le milieu lui-même et, d'autre part, elle transformera notablement la vie des collectivités qui traditionnellement demandent à la mer leurs moyens d'existence.

Mise en valeur et utilisation des eaux

37. La mise en valeur et l'utilisation des eaux, lorsqu'elles n'étaient soumises à aucun contrôle, ont eu des effets regrettables sur le milieu humain. Pour ne donner que quelques exemples, une exploitation irrationnelle des bassins fluviaux a parfois modifié, totalement ou en partie, les caractéristiques hydrologiques et la sédimentation des bassins fluviaux; un drainage des terres ou un assèchement excessif des marais réalisé a rendu les terres impropres à l'agriculture, accru l'érosion et parfois provoqué un changement de climat. A l'inverse, l'absence de drainage a provoqué a provoqué la saturation du sol par l'eau et la salinité des terres irriguées.

38. Une des tâches de la FAO est d'aider les gouvernements à enrayer cette transformation malencontreuse du milieu humain et d'étudier en permanence les problèmes qu'elle pose. Il y a lieu d'ajouter que les travaux de la FAO comprennent une coopération avec les autres organismes rattachés aux Nations Unies et les autres organes internationaux qui jouent un rôle actif dans la mise en valeur des eaux.

39. La FAO aide également les gouvernements membres à ouvrir des centres de formation et à organiser des séminaires, parmi lesquels il y a lieu de mentionner le séminaire sur la saturation du sol par l'eau dans ses rapports avec l'irrigation et la salinité (Lahore, 1964) et le séminaire sur l'utilisation des terres et des eaux au Proche-Orient (Beyrouth, 1967).

Industries animales

40. On peut également imputer la pollution des eaux de même que la pollution de l'air à l'exploitation d'industries animales. Les effluents des abattoirs et des laiteries peuvent contribuer à la pollution des eaux, tout comme l'évaporation des installations d'extraction et établissements semblables peuvent entraîner la pollution de l'air. Il y a cependant plusieurs autres manières dont les industries animales peuvent dégrader le milieu : par exemple, le pacage répété peut détruire les pâturages; des animaux malades ou morts peuvent polluer le milieu, etc. La FAO s'efforce de combattre ces effets nocifs, par des activités consultatives dans ses divers programmes sur le terrain, par la diffusion d'informations et l'encouragement qu'elle donne à la conclusion d'accords internationaux ou régionaux.

41. La FAO se préoccupe également, notamment par la Division mixte FAO/AIEA, des problèmes de l'accumulation des retombées radioactives dans la fabrication des denrées alimentaires, qui pourrait rendre impropres à la consommation humaine certains produits animaux. L'accumulation dans les produits animaux de certains pesticides utilisés pour combattre les ennemis des végétaux pose des problèmes qui sont examinés en coopération avec le Comité d'experts FAO/OMS compétent.

Pesticides

42. La FAO a, dans le domaine des pesticides, un programme étendu qui est destiné à assurer l'utilisation inoffensive et efficace des pesticides par les gouvernements membres, et dans l'établissement duquel les effets nocifs de ces produits sur les utilisateurs et les formes de vie utiles sont dûment pris en considération. Ce programme vise notamment à réduire l'utilisation excessive et incontrôlée des biocides dont fait mention la délégation suédoise dans son mémoire explicatif. Une brochure donnant des directives pour l'élaboration d'une législation prévoyant l'enregistrement en vue de l'introduction sur le marché et de la vente des pesticides, est en préparation.

43. Les résidus des pesticides et la résistance des ennemis des végétaux aux pesticides sont d'autres sujets qui reçoivent une attention suivie.

La terre

44. La terre est un élément essentiel du milieu humain et son utilisation dans les meilleures conditions présente sans conteste une importance primordiale. Parmi les formes de mauvaise exploitation de la terre, on peut citer notamment l'abus du pacage, le déboisement incontrôlé et les méthodes de culture médiocres. La pratique largement répandue de la rotation des cultures est à l'étude dans un bon nombre de projets sur le terrain et elle fait l'objet d'une publication qui doit paraître prochainement.

45. Le problème de la détérioration des terres marginales, qui risque d'entraîner la perte permanente de la production et du potentiel protecteur de ces terres, présente une importance croissante, qu'il s'agisse de terres menacées par l'avance du désert ou de terres des hautes altitudes. La FAO étudie à l'heure actuelle les possibilités d'utiliser ces terres et les moyens d'en prévenir la dégradation.

46. Le reboisement est un moyen essentiel de lutter contre l'érosion du sol, de réduire le risque d'inondation et d'accroître la production forestière. La FAO a publié un certain nombre de publications traitant d'espèces à croissance rapide et de méthodes de plantations recommandables. En outre un colloque a été récemment organisé en Union soviétique sur les rideaux protecteurs, qui sont indispensables pour l'agriculture dans certaines régions.

47. Le problème de l'érosion du sol et celui de la salinité ou de l'alcalinité des sols continueront à retenir l'attention. Une conférence technique sur la conservation du sol, qui s'accompagnera de démonstrations sur le terrain de méthodes de lutte contre l'érosion, doit se tenir au cours de l'automne 1969.

48. Le reboisement et la protection des forêts est un des meilleurs moyens que l'homme ait à sa disposition pour créer un milieu végétal stable et productif. Dans des publications et des cycles d'études, par l'envoi d'experts dans les services forestiers, les universités et les écoles de conservation des forêts, la FAO s'efforce d'instaurer les méthodes modernes de sylviculture dans bon nombre de pays en voie de développement.

Il y a lieu également de mentionner l'introduction dans les industries forestières de saines pratiques de lutte contre la pollution.

Législation

49. Enfin, l'intérêt que la FAO porte aux problèmes du milieu humain s'étend à la législation. Les travaux qu'elle exécute à cet égard consistent a) à rédiger et à commenter des projets de lois dans les domaines suivants : ressources en eau utilisées à des fins agricoles, conservation du sol, réforme agraire et colonisation, conservation de ressources naturelles renouvelables, parcs nationaux et réserves, et lutte contre la pollution des eaux et b) à préparer des études comparatives et des documents de travail. Les études récentes ont porté sur les questions suivantes :

Législation sur la planification de l'utilisation des terres en Europe, 1966, et Supplément, 1968;

Mesures législatives et administratives prises dans certains pays européens pour assurer une distribution appropriée des ressources en eau, 1968;

Législation et politique de la flore et de la faune en Afrique, 1965;

Législation et politique nationale en matière de lutte contre la pollution des eaux, 1968;

50. En vue d'échanger des informations et d'éviter des doubles emplois, la FAO collabore étroitement avec d'autres institutions et organes jouant un rôle actif dans ces divers domaines. On peut mentionner tout spécialement à cet égard sa collaboration avec l'UNESCO, l'OMS, l'IMCO, la CEE et le Conseil de l'Europe.

IV. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

51. Depuis ses débuts, l'UNESCO a effectué ou stimulé d'importants travaux portant sur les problèmes scientifiques du milieu et sur la conservation des ressources naturelles. On peut citer, parmi les principales de ces activités, le Programme de recherches sur les zones arides, le Programme de recherches sur les zones tropicales humides, et la création d'une division de la recherche en matière de ressources naturelles, qui comporte une section de l'écologie et de la conservation.

52. L'UNESCO s'intéresse aux aspects scientifiques de la pollution dans le cadre de ses programmes de recherche et de formation dans les domaines des sciences de la mer, de l'hydrologie et de l'écologie. Elle s'intéresse aussi de plus en plus aux aspects scientifiques, culturels et éthiques de la détérioration du milieu total et de ses rapports avec l'homme.

Science de la mer

53. Le Programme de l'UNESCO en matière de science de la mer est géré par l'Office d'océanographie qui assure aussi le service de secrétariat de la Commission océanographique internationale (COI). Ce programme porte sur la recherche océanographique de base et sur des travaux scientifiques connexes dans le monde entier. La COI est chargée d'organiser la recherche scientifique conjointe dans l'océan et d'assurer, par des centres de données mondiales, l'échange de données océanographiques dans le monde entier. Un des nouveaux programmes porte, notamment, sur la création d'un système global intégré de stations océaniques.

Hydrologie

54. Une des activités importantes de l'UNESCO relative aux rapports entre l'homme et le milieu est l'organisation de la Décennie hydrologique internationale (DHI). Le programme de la Décennie représente un effort international concerté en vue de promouvoir l'étude des ressources mondiales en eau et d'intensifier la recherche en matière d'hydrologie scientifique comportant toutes les phases du cycle hydrologique. Ce programme d'une durée de dix ans a été entrepris en 1965. Il est dirigé par un conseil de coordination qui groupe 21 Etats membres et des représentants de tous les organismes intéressés des Nations Unies. L'UNESCO convoquera en 1969, à mi-chemin de la Décennie, une conférence intergouvernementale pour faire le point des progrès réalisés et fournir des directives en vue de la deuxième moitié de la DHI.

Ecologie

55. Le programme de recherche de l'UNESCO en matière de ressources naturelles, qui est géré par un Comité consultatif international, porte sur la promotion de l'action internationale, y compris un appui au Programme biologique international par des subventions, des projets exécutés conjointement, l'encouragement de projets de recherche, notamment l'organisation de réunions et de colloques scientifiques, la conduite d'activités de recherche et de formation, et la création ou le renforcement de moyens de recherche et de formation chez les Etats Membres. Ce programme s'inspire fortement d'une approche écologique et intégrée à l'étude du milieu, comme le montre la création d'institutions interdisciplines de recherche et de formation dans le domaine des ressources naturelles ou l'organisation de centres de formation aux enquêtes intégrées sur le milieu.

Conservation

56. En dehors de l'appui qu'elle continue à donner à l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'UNESCO s'est toujours intéressée à la conservation des ressources naturelles telles que les sols, les eaux, la flore et la faune et elle aide les gouvernements à prendre les mesures qui conviennent à cette fin, notamment par des activités de recherche et d'éducation, l'établissement de parcs nationaux et de réserves naturelles, ainsi que par la création d'organismes et d'offices de la conservation.

57. En collaboration avec la FAO, l'UNESCO a rédigé le rapport sur la Conservation et l'utilisation rationnelle du milieu (E/4458) soumis au Conseil économique et social à sa quarante-quatrième session. Ce rapport, que l'ECOSOC examinera lors d'une prochaine session, contient des données importantes de caractère général et des recommandations en vue de mesures à prendre dans ce domaine aux niveaux national et international.

Sciences sociales

58. L'approche intégrée à la recherche portant sur le milieu et sur les ressources naturelles, dont il est question ci-dessus à propos de l'écologie, suppose dans la plupart des cas un élément "sciences sociales". En outre, depuis 1966, l'UNESCO a inscrit dans son programme de sciences sociales un projet à long terme sur le thème "L'homme et son milieu". Ce travail cherche, par une approche interdiscipline, à déterminer les moyens les plus efficaces de réaliser un mode de vie propre à encourager, dans les rapports humains, la recherche de la beauté et de la dignité - notamment

dans les milieux urbains. Un colloque interdiscipline sur ce sujet, avec la participation d'architectes, d'urbanistes, de spécialistes des sciences sociales et de philosophes, doit se tenir en 1970.

La Conférence sur la biosphère

59. La Conférence intergouvernementale sur l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la biosphère se réunira à l'UNESCO du 4 au 13 septembre 1968, avec la participation de l'ONU, de la FAO, de l'OMS et le concours de l'IUCN et de l'IBP. On escompte que cette Conférence permettra un progrès très important dans la formulation de propositions en vue de mesures à prendre - sur les plans national et international - dans ce vaste domaine; ces propositions devraient fournir une base scientifique et conceptuelle solide pour les mesures à prendre par les organismes des Nations Unies.

60. La Conférence est organisée par un comité préparatoire comprenant des représentants des organisations participantes et coopérantes. On a rédigé un certain nombre de documents de travail qui récapitulent l'état des connaissances et les grands problèmes dans les principaux secteurs de l'utilisation rationnelle et de la conservation - notamment la pollution - des ressources de la biosphère (milieux terrestres et d'eaux douces). En outre, les Etats Membres ont été invités à soumettre des mémoires, et le rapport de l'ECOSOC sur la conservation et l'utilisation rationnelle du milieu (E/4458) dont il a été question plus haut, constituera un document de base pour la Conférence. On prévoit la création de trois grandes commissions : recherche, éducation, politiques et structures scientifiques.

Tendances futures

61. Dans le monde entier, des rangs de priorité élevés sont assignés aux problèmes d'écologie et de conservation par de nombreux pays membres qui reconnaissent que des lacun existent dans ce domaine tant sur le plan national que sur le plan international, et qui demandent que des mesures soient prises. Cela impose une lourde responsabilité à l'UNESCO qui a des obligations précises dans ces domaines, étant donné qu'il est de plus évident que la structure des programmes de développement doit être établie en fonction de principes écologiques judicieux et que, sans conservation, l'utilisation rationnelle des ressources est impossible. C'est pourquoi, et surtout après la Conférence sur la biosphère, il est probable que l'UNESCO sera appelée à mettre au point un programme élargi d'activités. Un tel programme aura encore pour objet de promouvoir une action sur le plan international, des réunions scientifiques, des cycles d'études,

des cours de formation, la création et le renforcement des institutions, etc. surtout dans les domaines qui exigent le recours à plusieurs disciplines. On organisera des missions traitant des problèmes liés à la planification de la recherche dans le domaine des ressources naturelles et conduisant à une meilleure connaissance des facteurs écologiques fondamentaux qui permettrait de prendre des mesures visant à une augmentation de la productivité et à une utilisation plus rationnelle des ressources biologiques. On intensifiera les études d'écologie appliquée en vue de la création de parcs nationaux, la mise au point de méthodes de préservation des sites, des réserves biologiques, etc. On encouragera la préservation de la faune et de la flore et l'entretien de parcs botaniques et zoologiques, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organisations nationales et internationales compétentes. Ce programme scientifique et culturel exigera que l'on fasse de plus en plus fréquemment appel aux sciences sociales, et sera complété par un renforcement des activités du PNUD chez les Etats Membres en voie de développement.

62. Dans tous ces travaux, et en coopération avec toutes les organisations intéressées, l'UNESCO encouragera en particulier la mise au point d'activités dans les zones géographiques naturelles, telles que des bassins fluviaux ou de vastes zones écologiques réparties dans le monde entier. Par le moyen d'une synthèse des renseignements ainsi obtenus et de ceux qui seront communiqués par d'autres institutions, les connaissances acquises au sujet d'un nombre considérable de conditions écologiques devraient fournir une base scientifique à l'élaboration de plans de développement visant à garantir la mise en valeur rationnelle des ressources de la biosphère.

V. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

63. Les travaux de l'OMS concernant le milieu humain portent sur les questions suivantes : approvisionnement public en eau; conditions du milieu dangereuses pour la santé : lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, système d'égoûts et élimination des déchets solides, lutte antivectorielle; aspects sanitaires de l'habitat et planification physique; radiations et médecine du travail, problèmes de santé physique et mentale afférents au milieu créé par l'homme. Les activités sanitaires qui relèvent de ces domaines portent essentiellement sur l'assistance pratique aux gouvernements des Etats Membres, le rassemblement et la diffusion des informations, la détermination des recherches nécessaires et l'encouragement et l'appui apportés à ces recherches, ainsi que sur la formation.

Approvisionnement public en eau et lutte contre la pollution de l'eau

64. L'OMS encourage et favorise la création d'installations d'approvisionnement en eau saine et de qualité satisfaisante dans les régions rurales et urbaines et la mise au point de normes internationales pour la qualité de l'eau potable. Elle s'occupe également de la prévention de la pollution physique, chimique et biologique des eaux douces ou des eaux côtières par les déchets municipaux et industriels, ainsi que de la lutte contre cette pollution. En outre, l'Organisation appuie les recherches portant sur le traitement et l'utilisation des déchets et apporte à cet effet une assistance technique aux gouvernements membres.

Pollution de l'air et du sol

65. Depuis plusieurs années, l'OMS a effectué des études et fourni des avis sur les questions suivantes : méthodes de mesure de la pollution de l'air, établissement de critères et de principes concernant la qualité de l'air, méthodes nouvelles pour déterminer les effets à court et à long terme de la pollution atmosphérique sur la santé et mesures techniques et administrations de prévention et de lutte. En 1967, afin de coordonner les recherches accomplies dans ce domaine, l'OMS a créé à Londres un Centre international de référence pour la pollution de l'air, qui coopérera avec les institutions régionales et nationales.

66. L'Organisation s'occupe également de la pollution du sol par les agents biologiques et de la prévention des maladies bactériennes et parasitaires qui se transmettent par le sol, ainsi que des problèmes de la pollution du sol créés par des substances non

périssables tels que les déchets provenant des industries extractives, des insecticides à effet persistant et des matières radioactives.

Biologie du milieu et lutte antivectorielle

67. L'OMS encourage les recherches effectuées conjointement et donne des avis techniques à tous les stades de la biologie et de l'écologie des vecteurs et de la lutte antivectorielle, ainsi que sur la résistance des vecteurs aux insecticides. Elle effectue également des études sur la pollution du milieu par les pesticides et ses effets à long terme sur l'homme et recommande des mesures de protection.

Irradiation du milieu et rapports entre les radiations et la santé

68. Dans le domaine des rapports entre les radiations et la santé et de la lutte contre l'irradiation du milieu, l'OMS agit en étroite collaboration avec l'AIEA, le Comité scientifique des Nations Unies pour les études des effets des radiations ionisantes et les autres organisations internationales intéressées. L'OMS collabore avec ces institutions en participant aux travaux des divers groupes spécialisés qui s'occupent de la pollution radioactive, afin de donner des avis sur les aspects sanitaires. Elle effectue des travaux sur l'élimination des déchets radioactifs, l'emploi des radio-isotopes dans le génie sanitaire et la radioactivité du milieu créée par toutes les autres sources. L'OMS fournit une assistance technique pour certains de ces problèmes.

Milieu industriel et urbain

69. En étroite collaboration avec l'OIT, l'OMS encourage le développement des services de médecine du travail, l'ergonomie, la physiologie et la toxicologie industrielles et la prévention des accidents dans les industries et fournit des avis techniques sur ces questions.

70. Pour éviter les effets nuisibles que peut avoir le passage rapide des conditions rurales à la vie urbaine, l'OMS donne des avis et fournit une assistance pour la planification, l'organisation et le fonctionnement de services sanitaires dans les communautés urbaines, y compris les aspects de l'habitat, du transport, de la planification urbaine et de l'urbanisation en général qui concernent la santé publique, ainsi que sur l'organisation de services de santé publique. Dans le cadre de ceux-ci,

l'OMS s'occupe de la planification et de l'administration de services de santé publique, parmi lesquels l'hygiène maternelle et infantile occupe une place importante, ainsi que la recherche et les avis sur la santé mentale, y compris le problème de la toxicomanie et de la criminalité.

VI. ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

71. L'une des attributions fondamentales de l'OMM est de promouvoir l'application de la météorologie à toutes les activités de l'homme et à la solution des problèmes humains. L'atmosphère formant une partie importante du milieu humain, l'application de la météorologie aux problèmes toujours plus aigus du milieu humain, tant sur le plan national que sur le plan international, entre dans le cadre de l'Organisation et on la résume ci-après :

Planification de l'utilisation du milieu

72. Une planification destinée à une utilisation optimale des terres du point de vue de l'efficacité économique et du bien-être de l'homme, par exemple pour des régions agricoles, des régions industrielles, des agglomérations urbaines et des zones de villégiature, nécessite le rassemblement de données climatologiques qui serviront à étudier les lieux où, compte tenu des conditions climatiques, il est préférable d'entreprendre les diverses activités. Les services météorologiques encouragent donc le rassemblement et le traitement des données et l'OMM coordonne ces activités par l'intermédiaire de sa Commission de climatologie.

73. La planification dans l'agriculture est un domaine dont on peut promouvoir l'efficacité à un degré particulièrement élevé en utilisant à la fois les données climatologiques et les prévisions du temps. L'OMM coordonne ces activités nationales dans le cadre de sa Commission de météorologie agricole et coopère avec la FAO et l'UNESCO pour promouvoir une planification améliorée des activités agricoles dans le monde entier.

74. Des activités de planification semblables sont nécessaires en ce qui concerne l'utilisation des ressources hydrauliques qui sont étroitement liées aux phénomènes tels que les précipitations et l'évaporation. Dans ce domaine, l'OMM organise des études et encourage une normalisation par l'intermédiaire de sa Commission d'hydrométéorologie qui travaille actuellement en coopération étroite avec l'UNESCO.

75. L'OMM a noté que l'on portait un intérêt accru à l'emploi des données météorologiques dans la planification des agglomérations urbaines et dans l'industrie du bâtiment et autres. C'est la raison pour laquelle l'OMM organisera à Bruxelles, en octobre de cette année, un Colloque sur le climat urbain et la climatologie appliqués à la construction, en vue de discuter du développement de ces domaines.

76. Dans les activités de planification, il est essentiel de connaître le degré de stabilité des conditions atmosphériques normales. Le problème des variations de climat constitue donc une question importante qu'il convient d'étudier, que ces variations soient le fait de l'homme ou qu'elles soient dues aux conditions atmosphériques. Dans la plupart des cas, les changements apportés par l'homme ne sont pas délibérés, dans certains autres cas, ils le sont, et on pense qu'à l'avenir l'homme sera en mesure d'influer sur le temps et sur le climat non seulement sur une petite étendue mais aussi sur de plus grandes régions. L'OMM, par l'intermédiaire de sa Commission des sciences de l'atmosphère, observe naturellement de près les faits nouveaux dans le domaine du changement de temps, en relation en particulier avec les précipitations artificielles, la prévention de l'évaporation, etc.

77. Le problème de la prévision du temps à long terme est étroitement lié à la question des variations du climat du milieu. Manifestement, la planification de l'utilisation convenable du milieu humain serait de beaucoup facilitée si l'on disposait des mois et des saisons à l'avance de prévisions du temps. Il n'existe pas encore de méthodes sûres permettant de faire ces prévisions mais l'OMM, par sa participation aux projets mondiaux de recherche et par le lancement de la Veille météorologique mondiale (VMM), s'emploie très activement à atteindre cet objectif.

Protection du milieu atmosphérique

78. L'application de la météorologie à la protection de l'atmosphère concerne surtout le problème de la pollution toujours plus forte de l'air. Il existe de grands problèmes de la pollution de l'air où se pose la question de la dispersion globale des débris provenant des essais nucléaires, de l'accroissement de l'acidité due à l'industrialisation plus grande d'une grande partie du globe ou de l'accroissement de l'acide carbonique dans l'atmosphère de la terre, qui peut changer notre climat. Dans tous ces cas, la circulation générale de l'atmosphère constitue le mécanisme. En ce qui concerne les problèmes moins vastes, nous nous intéressons à la pollution provenant d'une simple usine ou à celle qui existe au-dessus des grandes collectivités urbaines par suite de l'utilisation pour le chauffage central de combustibles minéraux ou qui provient d'une circulation automobile intense; les paramètres météorologiques du plus haut intérêt sont alors la turbulence, la stabilité et le vent qui régissent la dispersion et la concentration des polluants.

79. Il appartient à l'OMM de rassembler des informations et de proposer une normalisation des méthodes employées pour la théorie météorologique, comme de recueillir des échantillons de données et établir des prévisions des conditions météorologiques donnant lieu à la concentration des polluants de l'air, pour servir à la planification des collectivités et à déterminer l'emplacement des usines.

80. Il appartient aussi à l'OMM d'encourager ses Membres à créer des stations dans des régions où la pollution de l'air est faible afin d'arriver à une norme minimale convenable pouvant être appliquée dans le cas d'un accroissement régional ou global dans l'atmosphère des substances chimiques.

81. Ces tâches sont assumées par un groupe de travail de six spécialistes créé par la Commission des sciences de l'atmosphère de l'OMM. Les Commissions de météorologie agricole et de climatologie, citées ci-dessus, s'occupent du problème de la pollution de l'air en relation avec la planification de l'agriculture, des collectivités urbaines et de l'emplacement des industries.

Protection contre les cataclysmes atmosphériques

82. La possibilité de protéger les agglomérations et les hommes dans le cadre de toutes leurs activités contre les cataclysmes atmosphériques représente naturellement pour l'OMM un problème très important. Arriver à assurer cette protection met en jeu à la fois un aspect de la recherche scientifique permettant d'étudier le comportement météorologique du phénomène, comme les cyclones tropicaux, les tornades et les inondations, et un problème d'application permettant d'inventer des techniques destinées à préparer cette protection. L'OMM s'emploie activement à encourager la recherche et à créer, par exemple avec l'appui du PNUD, des systèmes d'alerte et de protection. Les Commissions de météorologie synoptique et de météorologie maritime assurent la coordination dans ce domaine. Les possibilités d'une contribution encore plus grande de l'OMM à ce sujet seront encore améliorées par la mise en oeuvre de la VMM.

Biométéorologie humaine

83. Par l'intermédiaire de sa Commission de climatologie, l'OMM encourage aussi le développement du domaine météorologique qui se rapporte à l'interrelation existant entre les conditions du milieu atmosphérique et la santé de l'homme, c'est-à-dire à la biométéorologie humaine.

VII. ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME

84. En ce qui concerne le milieu humain, l'IMCO ne s'occupe que de la prévention de la pollution de la mer par les navires. L'IMCO est dépositaire de la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, seul traité international en la matière. A la suite de la perte du "TORREY CANYON", l'IMCO a mis en train un programme intensif d'études visant à formuler une réglementation internationale plus stricte pour empêcher la pollution de la mer par les hydrocarbures et autres matières nocives ou dangereuses et mettre au point les mesures nécessaires pour remédier aux effets de cette pollution lorsqu'elle s'est produite.

85. Parmi les diverses questions actuellement étudiées par l'IMCO, les suivantes peuvent être citées comme caractéristiques de celles qui se rapportent au milieu humain :

modes nouveaux de construction et d'équipement des navires, permettant de limiter les risques d'abordage et d'échouement, et d'empêcher ou de limiter les fuites d'hydrocarbures ou autres cargaisons nocives ou dangereuses à la suite de tels accidents ;

possibilité d'établir des routes pour les navires marchands et d'instituer des dispositifs de séparation du trafic et d'établir des zones interdites que devront éviter les navires de certaines catégories et dimensions;

conditions supplémentaires à remplir pour la formation et l'octroi des brevets aux capitaines ou aux officiers;

utilisation de produits nouveaux pour absorber ou précipiter les hydrocarbures et de procédés nouveaux pour débarrasser la mer des matières qui la polluent;

utilisation de procédés chimiques et mécaniques nouveaux pour protéger les zones côtières contre la pollution, et notamment construction et utilisation de barrages flottants, de produits émulsionnants, etc.; détection et pénalisation des cas délibérés de pollution des eaux de mer;

mesures que peuvent prendre les Etats en dehors de leurs eaux territoriales pour se protéger contre la pollution;

responsabilités à raison des accidents provoquant des fuites d'hydrocarbures ou autres matières susceptibles de polluer les eaux de mer;

coopération internationale en matière d'enquêtes officielles concernant les accidents survenus à des navires et ayant entraîné une pollution des eaux de mer;

conditions qui régissent l'utilisation du matériel flottant de sauvetage et de lutte contre la pollution des eaux pénétrant sous pavillon étranger dans les eaux territoriales d'un autre Etat;

pouvoirs de surveillance et de contrôle qui devraient être conférés aux Etats riverains pour assurer l'efficacité des mesures visant à accroître la sécurité de la navigation et à prévenir les risques de pollution des eaux de mer.

86. L'Organisation se propose de réunir, probablement en 1969, les conférences requises pour l'adoption des conventions sur les aspects juridiques, tant publics que privés, des problèmes découlant de l'affaire du "TORREY CANYON", ainsi que pour modifier ou réaffirmer les dispositions des conventions existantes ayant trait à ces questions.

87. Dans ces activités, l'IMCO agit en coopération étroite avec d'autres institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies. C'est ainsi, par exemple, que l'IMCO, la FAO et l'UNESCO ont créé un groupe mixte d'experts des questions scientifiques posées par la pollution des eaux de mer, chargé de conseiller les organisations parentes sur les questions relevant de leurs spécialités. Ce groupe de travail mixte, auquel peuvent participer tous les autres organismes rattachés aux Nations Unies et auquel l'OMM a adhéré, a été approuvé par le CAC.

88. La question de la coordination en matière de prévention de la pollution des eaux de mer est traitée dans le rapport du Secrétaire général, au titre du point 12 de l'ordre du jour : "Sciences techniques de la mer : Etude et propositions" et, en particulier, dans l'annexe XIV à ce rapport (E/4487).

VIII. AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Généralités

89. L'AIEA exécute un programme permanent sur tous les aspects de la pollution radioactive causée par les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, en coopération étroite avec d'autres organisations internationales, notamment l'OIT, la CEE, la FAO, l'OMS, l'OMM, l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO) et la Commission internationale de protection contre les radiations (CIPR). Le programme comprend des conférences, des groupes et diverses réunions en vue d'examiner les problèmes techniques et scientifiques; la publication d'une documentation en vue de diffuser des renseignements; l'appui et la coordination des recherches; des services consultatifs aux Etats membres, sur leur demande, et une assistance technique aux Etats membres, notamment en matière de formation sous diverses formes. Toutefois, il convient de souligner que la part de la pollution radioactive du milieu est entièrement négligeable par rapport aux autres formes de pollution.

Pollution radioactive de l'air

90. En 1967, l'AIEA a publié une édition revisée de ses normes fondamentales de sécurité, ainsi qu'un rapport sur l'évaluation des risques pour la protection du public en cas d'irradiation accidentelle, rapport rédigé en collaboration avec l'OMS. La même année, l'AIEA a tenu un Colloque sur le choix du site et l'isolement des centrales nucléaires, ainsi qu'un autre Colloque sur les techniques de dosimétrie de l'air et une réunion commune avec l'OMM sur les installations météorologiques et nucléaires. En 1968, un voyage d'étude sur le contrôle des radiations, y compris la dosimétrie de l'air, a été entrepris en Amérique latine et un Colloque sera organisé aux Etats-Unis d'Amérique sur le traitement des déchets radioactifs véhiculés par l'air.

91. Le laboratoire de l'AIEA a analysé la radioactivité d'échantillons atmosphériques pour plusieurs Etats membres et est en mesure de conseiller les gouvernements et les organisations internationales pour la programmation de plans de dosimétrie de l'atmosphère et des précipitations. Il coopère avec l'OMM dans ce domaine et est représenté à la Commission des instruments et des méthodes d'observation où le représentant de l'AIEA a été nommé Rapporteur pour les mesures de la radioactivité atmosphérique.

Pollution de l'eau douce et de l'eau de mer par la radioactivité

92. Plusieurs pays rejettent dans la mer les déchets à faible radioactivité; d'autres pays contestent cette méthode d'évacuation.

93. Les activités de l'AIEA portent principelement sur l'étude des normes de concentration permissible pour les rejets dans la mer, les méthodes de détermination des radionucléides rejetés dans la mer et l'eau douce, les organismes marins, etc.

94. L'AIEA publie certaines recommandations de base touchant les problèmes de la pollution de la mer par la radioactivité[3/]. Des manuels relatifs aux méthodes de traitement des déchets radioactifs ont été établis à l'usage des Etats membres qui créent des installations nucléaires et des rapports des groupes d'étude sur le traitement des déchets radioactifs et l'économie de la gestion des déchets ont été publiés. L'OMS participe au besoin à la revision de ces manuels.

95. Le programme récemment élaboré par le Laboratoire international de radioactivité marine à Monaco porte principalement sur la normalisation des techniques expérimentales en vue d'étudier les effets de la radioactivité en milieu marin.

Pollution du sol par la radioactivité

96. Les radionucléides peuvent pénétrer dans le sol, soit directement, par l'introduction de déchets liquides ou gazeux, soit indirectement, par infiltration de polluants provenant de déchets solides à la surface du sol.

97. La sécurité de la décharge dans le sol de déchets radioactifs fait l'objet de la Collection Sécurité de l'AIEA No 15 (1965), qui présente des recommandations quant à l'emplacement et le comportement des déchets dans le sol et les normes et les méthodes de contrôle; ce document a été longuement examiné au Colloque qui s'est tenu en 1967.

98. Etant donné que la pollution du sol par la radioactivité permet la fixation des radionucléides par les plantes, des méthodes de détermination des radionucléides (provenant tant des précipitations que des déchets radioactifs) ont été étudiées au Laboratoire Seibersdorf de l'AIEA. La comparaison de ces méthodes entre elles, ainsi que des cours de formation sur cette question, aident les Etats membres à organiser la lutte contre cette forme de pollution par la radioactivité.

3/ Par exemple : Collection Sécurité No 5 (1961), "Evacuation des déchets radioactifs dans la mer". Collection Sécurité No 10 (1963) "Evacuation des déchets radioactifs dans l'eau douce". Collection Sécurité No 11 (1965) "Etude et contrôle de la radioactivité marine".